



**Association
des Bibliothécaires
de France**

Il est recommandé aux élèves de posséder ou de disposer de certains outils pédagogiques :

- Livret pédagogique de catalogage de l'ABF ; Col. Médiathèmes 3^{ème} édition
- Livret pédagogique Renseignements aux usagers : Col. Médiathèmes
- Livret pédagogique Mémento du bibliothécaire – Guide pratique Col. Médiathèmes
- Abrégé de la classification Dewey par Annie Bethery (dernière édition)
- Le Métier de bibliothécaire aux Ed. du Cercle de la librairie

Formation d'auxiliaire de bibliothèque en Région Centre

Lieu

- Direction de la Lecture Publique
33, rue Jean-Baptiste Charcot 41000 BLOIS
Caroline WARDEGA Tél : 02-54-42-36-74
caroline.wardega@cg41.fr

Public visé

- Personnel des bibliothèques bénévole (ayant une activité régulière) ou salarié
- Personnel de catégorie C des bibliothèques territoriales, sur tout type de contrat
- Personnel de tout autre type de bibliothèques

Objectif

Formation professionnelle de niveau V permettant d'acquérir les techniques de base du métier du bibliothécaire :

- Gestion et animation d'une bibliothèque
- Accueil et renseignement du public
- Connaissance et gestion des documents

Contenu : formation de septembre à juin

- Cours théoriques et travaux pratiques
- Visites de bibliothèques, stage pratique d'une semaine
- Travaux personnels, rapport de stage
- Nombre d'heures : 320 heures (y compris travaux personnels)

Pour plus d'informations www.abf.asso.fr
rubrique *l'ABF forme*

Association des bibliothécaires de France

31 rue de Chabrol – 75010 Paris

Tél : 01 55 33 10 30

Email : abf@abf.asso.fr

Examen final :

Organisé en juin, il sanctionne les connaissances acquises au cours de l'année et permet l'obtention du titre national d'auxiliaire de bibliothèque, homologué par le ministère de l'emploi et de la solidarité (J.O. du 21 février 2008).

L'ABF est agréée comme organisme de formation continue.

Numéro d'agrément – 11750251175

Les sujets nationaux comportent :

- un écrit (2 épreuves)
- un oral (2 épreuves)

Dates d'inscription :

du 15 avril 2011 au 30 juillet 2011 (à vérifier auprès du site).

Coût :

990 € pour le cycle scolaire complet, les frais sont pris en charge par l'employeur, ou par d'autres organismes. Ils comprennent l'adhésion à l'Association des bibliothécaires de France.

Nul ne peut s'improviser bibliothécaire, c'est un métier qui s'apprend. L'Association des bibliothécaires de France, dès sa création en 1906, s'est préoccupée de formation professionnelle.

Depuis 1978, année de reconnaissance de l'ABF en tant qu'organisme formateur, l'association s'est attachée à apprendre les bases du métier aux personnes qui participent à la gestion d'une bibliothèque quels que soient sa taille ou son statut (relais de BDP, bibliothèques associatives, de comités d'entreprise etc...).

Les demandes devenues de plus en plus importantes ont conduit l'ABF à passer de 5 sites en 1977 à 20 actuellement (près de 500 personnes par an suivent ce cycle).

Depuis plusieurs années, un travail d'harmonisation est mené au niveau national pour un fonctionnement de même niveau et de même qualité dans tous les sites de formation.

Dans la plupart des régions administratives se trouve un centre de formation ABF.